

 Syndicat des Eaux du Bas-Léon	COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2026		Délibération
			N° 50/2026
			AEP 1.2

Le jeudi 8 octobre 2026, à 10 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, convoqués légalement le 1^{er} octobre 2026, se sont réunis à la salle du Conseil Communautaire de Pays des Abers, à Plabennec, sous la présidence de Monsieur Christophe BÈLE.

Nombre de DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 28	PRESENTS : Laurent ABASQ, Wilfried ARS, Christophe BÈLE, Guillaume BODENEZ, David CARREGA, Martial CLAVIER, Christophe COLIN, Gilles GOMBERT, Nadège HAVET, Axelle LAMOUR, Olivier LE FUR, Mikaël LE MENE, Olivier MARZIN, Catherine MASSON, Gérard MITCHOVITCH, Henri-Marc PAYEN, Jean-François TREGUER
QUORUM : 15	POUVOIRS : Mickaël ABARNOU a donné pouvoir à Martial CLAVIER, Yves-Marie GILET a donné pouvoir à Gilles GOMBERT, Philippe MASQUELIER a donné pouvoir à Guillaume BODENEZ, Gilles MOUNIER a donné pouvoir à Christophe BELE, Odile PAGE a donné pouvoir à Christophe COLIN, André TALARMIN a donné pouvoir à Jean-François TREGUER
PRÉSENTS : 17	
VOTANTS : 23	ABSENTS-EXCUSES : Ronan AUDREN, Jean-Luc CABON, Franck COCAIGN, René PAUGAM, Sandra ROUDAUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe COLIN

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Production d'eau potable 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement - le SISPEA (l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-13 du CGCT, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025
- **INDIQUE** que ce rapport est mis à disposition du public au siège du Syndicat et sera diffusé sur le site internet du Syndicat

Annexe : RRPQS 2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que devant.

Le secrétaire de séance signé

Christophe COLIN

À Kernilis, le 08/10/2026

POUR COPIE CONFORME,
Le Président du Syndicat

Christophe BÈLE

